

Christophe Guyot-Sionnest  
56 rue d'Erevan D112  
92130 Issy les Moulineaux  
SIRET 40161659400016 APE 8552Z  
0667399676 [egs.conseil@gmail.com](mailto:egs.conseil@gmail.com)  
[www.conseil-cac.com](http://www.conseil-cac.com)

**Commissaire aux comptes** membre de la CRCC Compagnie  
Régionale des **Commissaires aux Comptes** de Versailles

A Madame, Monsieur  
SOCIETE  
Adresse  
Ville

## LETTRE DE MISSION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES AUDIT FINANCIER CONTRACTUEL

Monsieur,

En réponse à votre demande, nous vous faisons parvenir notre proposition d'intervention relative à l'audit des comptes 2021 211231 12 mois, 2020 201231 12 mois, 2019 191231 12 mois ci-après : les « comptes ») préparés par SAS expert-comptable relatifs aux exercices clos le 31 12 2021 12 mois 31 12 2020 12 mois 31 12 2019 12 mois.

### 1. Contenu et conditions de l'intervention

L'intervention s'inscrit dans le contexte suivant contrôle des comptes en vue d'une prise de participation.

L'objectif de notre intervention est d'établir un rapport sur les « comptes » dont la préparation et le contenu sont placés sous la responsabilité de Monsieur de votre SAS, dans le contexte précisé ci-dessus.

Nous effectuerons notre intervention selon les [normes d'exercice professionnel applicables en France ou principes relatifs à l'audit tels que décrits dans la norme d'exercice professionnel : mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises] et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

### 2. Nature et étendue des travaux

Nos travaux consisteront en l'audit des « comptes » établis selon [préciser le référentiel comptable utilisé ou les critères convenus et décrits dans des notes explicatives annexées].

Les travaux seront conduits, selon les dispositions du code de commerce, [les normes d'exercice professionnel ou les principes relatifs à l'audit tels que décrits dans la norme d'exercice professionnel : mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises] et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. [Ces normes ou les principes relatifs à l'audit tels que décrits dans la norme d'exercice professionnel : mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises] requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les « comptes » ne comportent pas d'anomalies significatives.

Nous rappelons à ce titre qu'un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des « comptes ». Il ne consiste en revanche pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SAS contrôlée.

Nous tenons à souligner que, du fait du recours à l'utilisation de techniques de sondages ainsi que des autres limites inhérentes à l'audit et au fonctionnement de tout système comptable et de contrôle interne, nos contrôles ne sauraient couvrir l'exhaustivité des opérations de votre SAS. Par conséquent, le risque de non-détection d'une anomalie significative ne peut être totalement éliminé.

La Présidence devra mettre à notre disposition, sans restriction, tous les documents comptables de votre ... SAS et, d'une manière générale, toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation de notre mission.

Afin d'optimiser l'efficacité de nos équipes, nous vous communiquons en annexe 1 une liste indicative des documents et analyses dont nous souhaitons disposer. Nous comptons particulièrement sur le respect des dates indiquées.

Tout au long de nos travaux, la direction fera des déclarations orales ou écrites, spontanées ou en réponse à des demandes spécifiques. Nous demanderons à la direction de nous confirmer ces éléments par écrit.

### 3. Rapport

Vous trouverez ci-joint un projet de rapport que nous prévoyons d'émettre à l'issue de notre intervention. Ce projet a pour seul objectif de vous indiquer la forme de ce rapport et la nature des diligences que nous mettrons en oeuvre. Son contenu définitif dépendra évidemment du résultat de nos travaux.

À l'issue de nos travaux nous établirons un rapport auquel seront joints les « comptes » de votre SAS. Ce rapport vous sera adressé dans le contexte décrit ci-avant et ne devra pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.

### 4. Honoraires

Nos honoraires sont fonction du niveau de qualification requis par la nature et la complexité des travaux effectués et du temps passé. Nos honoraires relatifs à cette intervention s'élèveront à €HT. Ils s'entendent hors taxes, hors frais et hors débours.

Cette estimation d'honoraires repose sur des conditions de déroulement normal de notre intervention et sur une bonne disponibilité de vos services. Au cas où nous rencontrerions des difficultés particulières en cours d'intervention, nous pourrions être amenés, le cas échéant, à réviser cette estimation, en accord avec vous.

Nous vous rappelons par ailleurs que nos factures sont payables à réception.

### 5. Organisation de la mission

L'intervention se déroulera sur une période à définir.

### 6. Responsabilité et loi applicable

Les travaux mis en oeuvre pour les besoins de notre rapport ne sont pas destinés à remplacer les diligences qu'il appartient, le cas échéant, aux tiers qui auraient communication de notre rapport de mettre en oeuvre au regard de leurs propres besoins. Notre responsabilité à l'égard de votre SAS est définie par la loi française et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par la loi française.

En aucun cas nous ne pourrions être tenus responsables d'un quelconque dommage, perte, coût ou dépense résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de votre SAS.

La présente lettre de mission et le rapport qui en résulte sont régis par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou de notre rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Nous vous saurions gré d'accuser réception de cette lettre et de confirmer par écrit votre acceptation des termes et conditions de notre intervention en nous retournant un exemplaire signé de cette lettre revêtu de votre signature avec la mention « bon pour accord » accompagné d'un acompte de € à virer selon IBAN joint solde de la facture € à la réception du rapport.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information que vous pourriez souhaiter et vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos sincères salutations.

A Issy les Moulineaux, le 8 septembre 2022

Christophe Guyot-Sionnest  
Commissaire aux comptes  
0667399676 [cgs.conseil@gmail.com](mailto:cgs.conseil@gmail.com)  
[www.conseil-cac.com](http://www.conseil-cac.com)

Annexe 1 : Liste des documents à préparer pour le commissaire aux comptes

Annexe 2 : Utilisation et traitement des Données

---

Bon pour accord

Nous confirmons que la présente lettre décrit fidèlement la nature de l'intervention que nous attendons de vous. Nous donnons notre accord pour cette intervention dont nous agréons les modalités pratiques et de facturation.

Pour ... SAS  
(Nom et Fonction) Président  
(Signature) .....  
(Date) .....

*ANNEXE 1 Liste des documents à préparer pour le commissaire aux comptes*

<b>Nom du document</b>	<b>Date prévue</b>	<b>Date de réception</b>
Liasses fiscales 2021 2020 2019	2021 déjà livré	
FECs 2021 2020 2019	livrés	
Dossiers de travail		
Echanges partenaire cause de l'audit		
Adresse coordonnées mobile, adresse email expert-comptable en charge	livrées	
Dossier permanent		
Contrôle interne des flux financiers		
Dossiers annuels 2021 2020 2019		
Documents justificatifs : relevés de comptes bancaires de toutes les banques, factures d'achat et de ventes		
Déclarations éventuelles de TVA		
Social Contrats de travail, déclarations sociales, périodiques et annuelles feuilles de paye		
Contrats signés ou en cours de signature avec les fournisseurs et les clients		

## ANNEXE 2 : UTILISATION ET TRAITEMENT DES DONNÉES

### Modalités

Toutes les informations communiquées par vous ou en votre nom (« Données ») sont exclusivement utilisées dans le cadre de l'exercice de notre mission.

Vous êtes informés que, sauf disposition légale contraire, nous sommes susceptibles de recourir, dans le cadre de notre mission, à des tiers pouvant être situés hors de France, qui peuvent être d'autres entités membres de nos réseaux respectifs et/ou des prestataires de services agissant pour notre compte, qui fournissent des services administratifs, d'infrastructure informatique (dont, le cas échéant, des prestataires de services de type « cloud »), ainsi que des services intervenant en support de notre activité. Ces tiers, dont nous demeurons responsables, sont soumis à de strictes obligations de confidentialité et de sécurité.

### Données Personnelles

Les parties s'engagent à respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière de protection des données personnelles, notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après le « RGPD »), ainsi que la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dans sa dernière version en vigueur (ci-après la « Règlementation applicable en matière de protection des Données Personnelles »).

Les termes commençant par une majuscule ont le sens qui leur est attribué par la Règlementation applicable en matière de protection des Données Personnelles.

### Finalités de Traitement

Vous pouvez être amenés à nous confier des Données Personnelles dans le cadre de et/ou pour les besoins de l'exécution de notre mission. Conformément au principe déontologique d'indépendance du commissaire aux comptes et compte tenu de notre degré d'expertise et d'autonomie élevé, nous intervenons en qualité de Responsable de traitement. Nous déterminons les finalités et les moyens des traitements opérés en application de la législation et des normes professionnelles qui nous sont applicables.

Nous traitons les Données Personnelles confiées à des fins :

- (i) de réalisation de la mission ;
- (ii) de respect de nos réglementations professionnelles et déontologiques (notamment gestion de l'obligation d'indépendance, gestion des conflits d'intérêts et contrôle qualité) ;
- (iii) de gestion de la relation d'affaires qui nous lie y compris en matière administrative et financière ;
- (iv) d'administration et de support sur les outils informatiques que nous utilisons dans le cadre de notre activité (messagerie, outils métier, etc.), d'hébergement de ces outils, d'archivage et de reprographie.

Par ailleurs, nous pouvons être amenés à traiter à des fins de communication sur nos services les Données Personnelles de vos salariés qui sont nos contacts clefs pour la réalisation de la mission, sauf opposition de leur part.

(ci-après ensemble désignées les « Finalités de Traitement »).

Vous ne nous fournirez directement ou indirectement que les Données Personnelles que nous considérons nécessaires à la réalisation de notre mission et au respect de nos réglementations professionnelles et déontologiques.

Nous nous engageons à ne pas utiliser les Données Personnelles auxquelles nous avons accès pour d'autres finalités que les Finalités de Traitement.

### Obligations

Il vous appartient de vous assurer que toutes les Données Personnelles qui nous ont été communiquées, directement par vous ou indirectement pour votre compte, ont été collectées de manière licite, loyale et transparente.

Les Données Personnelles ont été collectées par vos soins auprès des Personnes Concernées et non par nous de manière directe. Dans ce contexte, conformément à l'article 14 5. d) du RGPD, nous ne sommes pas tenus d'informer les Personnes Concernées des Traitements opérés dans le cadre de notre mission. Il vous appartient donc d'informer les Personnes Concernées des Traitements que nous réaliserons.

Les Personnes Concernées pourront exercer leurs droits d'accès ou de rectification en adressant un courriel au(x) Délégué(s) à la protection des données à l'adresse [courriel] et/ou à l'associé (aux associés) signataire(s) de la lettre de mission. Dans tous les cas, vous coopérez avec nous pour permettre aux Personnes Concernées de faire valoir les droits qui leur sont reconnus par la Réglementation applicable en matière de protection des Données Personnelles.

Destinataires

Les Destinataires des Données Personnelles sont les collaborateurs et associés de nos cabinets, ainsi que, le cas échéant, ceux appartenant aux entités membres de nos réseaux, et nos prestataires, collaborateurs externes ou experts éventuels. Ces Destinataires sont soumis à de strictes obligations de confidentialité et de sécurité et auront accès aux Données Personnelles pour des raisons strictement professionnelles et limitées aux Finalités de Traitement.

Localisation et Transferts de Données Personnelles

Vous êtes informés que nous sommes susceptibles de recourir dans le cadre de notre mission, le cas échéant, à d'autres entités membres de nos réseaux ou à des prestataires externes travaillant pour notre compte pouvant être situés en dehors de l'Union européenne.

Dans l'hypothèse où des Données Personnelles sont transférées hors de l'Union européenne dans un pays de destination considéré par la Commission européenne comme n'assurant pas un niveau de protection suffisant des Données Personnelles, nous mettons en oeuvre l'un ou l'autre des dispositifs suivants : (i) signature d'un contrat conforme aux clauses contractuelles types adoptées par la Commission européenne (« Clauses contractuelles types »), (ii) mise en place de règles internes d'entreprise contraignantes (« Binding Corporate Rules » ou « BCR »), ou (iii) tout autre dispositif de protection conforme à la Réglementation applicable en matière de protection des Données Personnelles. Pour plus d'information, vous pouvez adresser un courriel au Délégué à la protection des données à l'adresse [cgs.conseil@gmail.com](mailto:cgs.conseil@gmail.com) pour le cabinet Christophe Guyot-Sionnest, à l'adresse [courriel] pour le cabinet Y42 et/ou à l'associé (aux associés) signataire(s) de la lettre de mission.

Durée de conservation des Données Personnelles

Dans le respect des obligations de confidentialité, les Données Personnelles traitées pour les Finalités de Traitement sont conservées pour une durée conforme aux dispositions régissant nos activités en France en matière de prescriptions.